



Guide référent et professeur principal

PASSPRO

2025 – 2026

DANS L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

L'élève

L'élève :

- Avec l'aide de son référent, se connecte au site du rectorat de Paris et découvre les formations de la voie professionnelle.
- S'informe **sur les formations et les métiers** qui l'intéressent (CDI, CIO, rallyes de la voie professionnelle, salons, site ONISEP, Oriane...).
- **Se renseigne sur le trajet à effectuer pour se rendre dans l'établissement souhaité à partir de son domicile.**
- Demande à son professeur référent de l'inscrire aux entretiens dans les établissements concernés et s'y prépare.
- **Télécharge la lettre de motivation guidée** sur le site du rectorat de Paris et la renseigne seul ou avec de l'aide, (il devra obligatoirement s'en munir pour les entretiens).
- Poursuit sa réflexion sur la ou les formation(s) envisagée(s) suite aux entretiens.

L'établissement d'origine

Un adulte référent ou le professeur principal :

- Accompagne l'élève dans sa réflexion tout au long du dispositif (recherches, démarches d'inscription, rédaction de sa (ses) lettre(s) de motivation guidée(s).
- Prépare l'élève à l'entretien d'information.
- Inscrit l'élève au dispositif PASSPRO via le portail ARENA/**Passorientation**

Le principal du collège saisit :

- un avis : réservé, assez favorable ou favorable ;
- un bref commentaire visant à apprécier la motivation et l'implication de l'élève.

Ces appréciations devront être saisies en amont des entretiens de l'élève et pourront être consultées par l'équipe du lycée d'accueil.



L'ENTRETIEN DANS L'ÉTABLISSEMENT DE RÉFÉRENCE

L'élève

Préalablement à l'entretien, **l'élève doit** :

- préparer son itinéraire ;
- imprimer sa lettre de motivation ;
- se munir d'un stylo et de feuilles pour prendre des notes.

Durant l'entretien, **l'élève recueille des informations** qui lui serviront à faire ses choix d'orientation.

Il doit pouvoir :

- obtenir des informations précises sur la formation qu'il envisage ;
- être informé sur les poursuites d'études et les débouchés ;
- recevoir des conseils individualisés sur son projet.



L'établissement d'accueil

Lors de l'entretien, le lycée de référence porte un regard objectif et bienveillant sur le projet de l'élève.

Il devra mesurer :

- **L'implication, la motivation et l'intérêt de l'élève** pour le choix envisagé,
- **Les chances de réussite** de l'élève dans la formation demandée.

Il pourra aussi apporter des conseils à l'élève.

L'entretien donne lieu à un **compte-rendu** visant à **accompagner l'élève dans la construction de son projet d'orientation**.

L'ensemble de ces éléments permettent au chef d'établissement du lycée de référence d'émettre **un avis : réservé ou favorable**.



Si cet avis est favorable, un bonus de 2500 points sera attribué à l'élève au sein d'Affelnet.

LE PARCOURS GUIDÉ DE L'ÉLÈVE

01

Du 26 janvier
au 17 avril

L'élève consulte la **page Passpro sur le site du rectorat** afin de réaliser son parcours de découverte de la voie professionnelle.



02

Du 26 janvier
au 17 avril

L'élève entreprend des démarches d'informations supplémentaires sur les formations professionnelles qui l'intéressent. **La page Passpro du site académique recense toutes les formations ainsi que les liens d'informations** (Onisep et des établissements référents)



03

Du 26 janvier
au 17 avril

L'élève peut télécharger la lettre de motivation guidée depuis la **page Passpro du site du rectorat**.

Inscription de l'élève sur Passorientation par son référent ou PP.
Celui-ci renseigne un avis et rédige un commentaire sur la plateforme pour terminer l'inscription.

Légende

Action de l'élève

Action de l'adulte référent de l'élève dans l'établissement d'origine

04

Du 26
janvier au
13 mai

L'élève renseigne sa lettre de motivation guidée le plus précisément possible.

Le référent accompagne l'élève dans la rédaction de la lettre de motivation.
Il reçoit la convocation à l'entretien qu'il transmet à l'élève.



05

Du 26
janvier au
13 mai

L'élève est reçu en entretien. Il pose les questions qu'il a préparées pour obtenir des informations et il reçoit des conseils personnalisés.

Le référent aide l'élève dans sa préparation à l'entretien en présentiel notamment en préparant quelques questions.



06

Du 26
janvier au
27 mai

L'élève poursuit sa réflexion à l'issue de son entretien.

Le référent prend connaissance de l'avis émis par l'établissement d'accueil à l'issue de l'entretien et la communique à l'élève pour l'aider dans ses choix